

**Décisions de la Commission Régionale Interclubs
Suite aux journées 9 et 10 du 8 avril 2018**

Division	Club	Remarques	Décision de la CRI	Recours possible
PN	VB 2	Un joueur, Maxime Armand, avec un maillot sans le nom ni le logo du club, sur la rencontre de l'après-midi	1 rencontre * 15 € = 15€ d'amende	-
R1A	ABC21	Une joueuse, Mélanie Alvès, avec un maillot sans le nom ou le logo du club	2 rencontres * 15 € = 30€ d'amende	-
R1B	USCD - SA	Feuille de présence incomplète et modèle utilisé ne correspond pas au formulaire du règlement ICR (manque les moyennes des joueurs)	Avertissement	-